

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-015-17448/25/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association Energie Partagée pour l'année 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°10302
114850**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM), approuvé en 2021 par le Conseil de la Métropole, prévoit de développer un mix énergétique basé sur des énergies renouvelables et de récupération à travers son axe 7. Au sein de cet axe, l'action n°56 consiste à favoriser les projets de production d'électricité photovoltaïque participatifs, notamment par le soutien aux associations dont la vocation est de promouvoir et accompagner l'émergence de projet citoyens.

Énergie Partagée Association, association loi 1901 d'envergure nationale, a pour vocation de promouvoir et d'accompagner le développement de projets de production d'énergie renouvelable dans les territoires et le modèle d'appropriation citoyenne de l'énergie en vue de multiplier le nombre de ces projets. Pour cela, elle met en œuvre des actions de sensibilisation et de formation, tant des porteurs de projet que des collectivités locales, afin de promouvoir des politiques publiques favorables aux énergies citoyennes. A l'échelle régionale, le rôle d'animation territoriale d'Energie Partagée Association a été jusqu'ici permis par le soutien financier de l'ADEME et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis 2017 déjà, la Métropole Aix-Marseille-Provence adhère à cette association nationale afin de soutenir le développement des énergies citoyennes.

Depuis 2018, la Métropole soutient l'émergence des projets d'énergie citoyenne. Depuis 2020, ce soutien se traduit par une subvention annuelle à l'association Energie Partagée pour ses actions visant à soutenir et démultiplier la transition énergétique au travers du déploiement de projets citoyens de production d'énergie renouvelable.

La mission d'animation d'Energie Partagée en région PACA existe depuis 2015. Elle s'articule autour de trois axes d'interventions : sensibilisation, amorçage des projets et animation d'un réseau régional des porteurs. Les actions menées depuis 2017 ont déjà permis la création de plusieurs collectifs citoyens organisés, portant de nombreux projets photovoltaïques. En 2023, 4 nouveaux projets raccordés ont permis la production de 5072 Kwh supplémentaires. Six autres projets en cours de développement seront finalisés dans les années à venir. L'année 2023 a également été marquée par le développement d'une nouvelle filière (parc photovoltaïque au sol de Solaris Civis à Ventabren, 100% citoyen), et la tenue de nouvelles rencontres, départementales.

Durant l'année 2024 Energie Partagée, en collaboration avec l'ATD13, a animé une journée de formation aux EnR à destination des élus locaux, venus consolider leurs connaissances et partager leurs expériences en vue de futurs projets EnR. Le succès de l'évènement a permis de vérifier le fort intérêt des communes sur le sujet.

L'Association a également organisé les Rencontres nationales de l'énergie citoyenne sur le territoire métropolitain, à Marseille. Cet évènement a notamment favorisé les échanges entre collectifs citoyens ainsi qu'avec les acteurs publics, permis la transmission des retours d'expérience et la valorisation des projets.

Par ailleurs, Energie Partagée a initié les premiers échanges avec les acteurs locaux (Alec, CPIE,) visant à établir les bases de travail pour l'émergence d'un projet d'autoconsommation collective en copropriété dans les années à venir.

Cette subvention contribue donc fortement à l'émergence de projets de production d'EnR sur le territoire.

L'objectif est aujourd'hui de poursuivre le soutien aux projets émergents et d'être en capacité d'en amorcer de nouveaux, afin d'accélérer les réalisations et d'augmenter leur nombre. Le projet proposé par Energie Partagée s'articule autour des actions suivantes :

- Consolidation du travail de sensibilisation des territoires (citoyens et communes) afin de leur faire connaître et comprendre l'importance de la transition énergétique et l'enjeu des projets citoyens d'ENR dans ce cadre, via une sensibilisation thématique (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, Autoconsommation Collective...),
- Démarche permettant de faire émerger de nouveaux collectifs dans les zones non couvertes par de tels dispositifs,
- Travail visant à répondre aux besoins des porteurs de projets : Mise à disposition d'assistances spécifiques, notamment technique (étude préalable afin d'évaluer la faisabilité d'un projet) et juridique, suivi individuel et ciblé,
- Valorisation des initiatives citoyennes existantes notamment en organisant des rencontres thématiques (visite de site, évènement, vidéos, flyers...),
- Formations ayant pour but l'appropriation et l'autonomisation (pour les porteurs de projets comme pour les collectivités), et notamment des interventions à destination des élus,
- Organisation de temps de rencontre (visite de site, évènement) et travail à l'accueil d'un évènement national du réseau Énergie Partagée, dans le but de faire mieux connaître la dynamique du territoire.

Ce projet s'articule avec la mission déjà mise en œuvre par Energie Partagée au niveau régional, notamment des actions de formations, de communication (newletters, flyer) et d'échanges d'expériences, visant la circulation des savoirs et l'autonomisation des porteurs.

En 2025, l'association propose plus particulièrement de poursuivre son action de sensibilisation et de formation thématiques par un accompagnement spécifique des élus, décideurs territoriaux, en coopération avec les acteurs intervenant généralement dans ce domaine tels que l'ATD13. L'association se fixe comme objectif de préparer l'émergence d'un voire deux projets citoyens innovants en ciblant de notamment de nouvelles filières (autoconsommation collective et géothermie) et de nouveaux bénéficiaires (copropriétés, QPV...).

L'émergence de projets de production d'électricité en autoconsommation collective en copropriété, nécessite de poursuivre le rapprochement avec les acteurs locaux (Alec et CPIE) afin d'identifier au moins une copropriété souhaitant développer un tel projet et en capacité de le porter dans les années à venir (copropriétaires sensibilisés, suffisamment moteurs et en nombre suffisant), sachant que l'émergence de tels projets se construit sur le long terme.

De la même façon, l'émergence de projets de production d'électricité en autoconsommation collective visant les quartiers défavorisés et en précarité énergétique, voire les QPV, nécessite le rapprochement avec les acteurs locaux compétents afin de créer un contexte propice et notamment l'adhésion de tous les acteurs (services métropolitains en charge du Contrat de Ville, ARHLM, habitants, associations...) et la sensibilisation des bénéficiaires potentiels (habitants, écoles...).

Pour ce qui concerne la géothermie, le travail débutera par une réflexion sur la place des citoyens dans ce type de projets en lien avec les acteurs compétents (services métropolitains notamment) et la proposition d'actions de sensibilisation adaptées sur les zones potentiellement concernées.

Afin de mettre en œuvre le PCAEM et dans la continuité du travail effectué depuis 2017, il apparaît intéressant d'encourager l'action portée par l'association Energie Partagée sur le territoire métropolitain, en coordination avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME.

Aussi, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver une convention de soutien financier avec Energie Partagée Association et de lui accorder une subvention d'un total de 30.000,00 € au titre de l'exercice 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de l'Energie ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi pour la transition énergétique et la Croissance verte article 111 ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ENV004-5759/19/CM du 28/09/2019 portant approbation du Livre Blanc de l'Energie métropolitain ;
- La délibération n° N° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan Climat-Air-Énergie métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole ait adopté le Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM), comportant notamment l'action n°56 visant à favoriser les projets de production d'électricité photovoltaïque participatifs, notamment par le soutien aux associations dont la vocation est de promouvoir et accompagner l'émergence de projet citoyens ;
- Que le projet présenté par l'association s'inscrit dans ce cadre et dans la continuité des actions menées depuis 2017 et ayant démontré leur efficacité opérationnelle.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 30.000 euros à l'association Energie Partagée au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention 2025 établie avec l'association Energie Partagée, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 758.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Energie » et du programme « Energie » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8ENERG ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transition énergétique et
Valorisation des ressources durables

Laurent SIMON